

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 10 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux-Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; LOZAC'H Claude ; LINTANF Joseph.

**DELBU2024-12-089****Développement économique : Attribution d'une aide à l'immobilier pour l'entreprise Remorques Chevance**

La SARL REMORQUES CHEVANCE dont le siège social est localisé Parc d'activités Pont Névez, dans la Zone industrielle de Grâces, et spécialisée dans la production et la vente de machines agricoles, a présenté une demande d'aide à l'immobilier pour un projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux, dans le but de regrouper l'ensemble du personnel de bureau (administratif, commercial, études et méthodes) dans un seul ensemble.

Le budget de ce projet, porté par la SCI BCCL dont l'actionnariat est bien lié à l'activité de la SARL Remorque chevance, se décline comme suit :

BESOINS	367 332	FINANCEMENT	367 332
Bâtiment bureaux	367 332	Emprunt	337 332
Lot 1 - Gros œuvre	30 954	-> Emprunt CRCA	112 444
Lot 2 - Charpente métallique & Bardage acier	122 092	-> Emprunt BPGO	112 444
Lot 3 - Etanchéité	14 975	-> Emprunt BPI	112 444
Lot 4 - Menuiseries bois	13 474		
Lot 5 - Cloisons sèches	29 581	Subvention d'investissements / aides	30 000
Lot 6 - Plafonds suspendus	7 073	-> Subvention GPA	30 000
Lot 7 - Menuiseries aluminium	41 600		
Lot 8 - Revêtements de sol scellés	20 527		
Lot 9 - Electricité	23 071		
Lot 10- Plomberie	30 236		
Lot 11 - Peinture	8 749		
Lot 12 - Panneaux photovoltaïque	25 000		

Délibération

Vu le régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (SA.111668) ;

Considérant la délibération du Conseil d'Agglomération N°2023-06-162 du 27 juin 2023 instituant le nouveau régime d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Considérant que la SARL Remorques Chevance est une entreprise du secteur industriel, dans un domaine d'activité support pour l'activité agricole ;

Considérant que cette entreprise industrielle répond aux conditions d'attribution d'une aide de base ;

S'agissant en l'espèce d'une entreprise répondant aux critères de la moyenne entreprise dont le projet se situe dans une zone AFR, l'aide à l'investissement se trouve ainsi fixée à 10 % de l'investissement immobilier qui fait l'objet de la demande d'aide (et dont le montant s'établit en l'espèce à 367 332 € HT), plafonnée à 30 000 €.

La SARL REMORQUES CHEVANCE peut prétendre à une aide de 30 000 €. Cette aide sera versée à la SCI BCCL sous la forme d'une subvention, sous réserve de la réalisation des travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date d'accusé de réception de la lettre d'intention, soit le 17 septembre 2026.

En cas de non-respect des engagements, le remboursement total ou partiel de la subvention consentie pourra être exigé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution à la SARL Remorques Chevance d'une aide correspondant à 10 % des investissements immobiliers et plafonnée à 30 000 €, selon les conditions définies ci-dessus et par la délibération suscitée,
- Autorise le Président à signer avec la SCI BCCL à laquelle la subvention sera versée et la SARL Remorques Chevance la convention définissant notamment les engagements de cette dernière et les procédures de contrôle de ces engagements.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

